

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.

Mercredi 15 novembre, à 8 h. du soir.

Bobine de Ruhmkorff.

Construction et théorie de cette bobine; sa puissance; ses effets physiologiques.

ACIDE OXALIQUE.

Lundi dernier, M. Jaudou a parlé de l'acide oxalique.

L'acide oxalique est l'acide renfermé dans le bi-oxalate de potasse, plus connu sous le nom de sel d'oseille, principe immédiat que l'on extrait de la manière suivante:

On hâche les feuilles d'oseille, on les pile, on les presse et on laisse s'évaporer très lentement le liquide obtenu; il y a alors une cristallisation: c'est le bi-oxalate de potasse plus ou moins pur. — On l'extrait de deux variétés d'oseille, dont l'une le fournit presque pur, et l'autre accompagné de magnésie. On reconnaît le degré de pureté du sel d'oseille en examinant au microscope les cristaux formés après l'évaporation; s'ils ont la forme cubique, le sel d'oseille est pur; si, à ces cristaux, s'en trouvent mêlés d'autres de forme pyramidale, le sel d'oseille renferme de la magnésie qui cristallise de cette façon. Le bi-oxalate de potasse a la saveur de l'oseille; respire; il protège la toux; pur, il est blanc; brut, il est gris.

Pour obtenir l'acide oxalique, on fait une dissolution très concentrée de bi-oxalate de potasse et une autre d'acétate de plomb. On verse la dernière dissolution dans la première. Aussitôt il se forme un précipité blanc très abondant: c'est l'oxalate de plomb. On filtre, et, pour isoler l'acide oxalique, on fait passer sur l'oxalate de plomb un courant d'acide sulfurique qui s'empare du plomb et laisse l'acide en liberté. On le recueille sous forme de cristaux qu'il faut avoir soin de conserver dans des tonneaux; car si ces cristaux renfermaient tant soit peu d'eau, l'acide se détériorerait promptement.

Par contre, si, dans une dissolution d'acide oxalique, on verse une dissolution de potasse, le précipité qui se forme est le sel d'oseille.

Autrefois, on obtenait l'acide oxalique en traitant le sucre par l'acide nitrique à une haute température.

L'acide nitrique a une très grande affinité pour la chaux; aussi on l'emploie pour constater la présence, dans les eaux douces ou se sert, d'une quantité relativement très faible de chaux (0,000001). Si, dans un verre d'eau, on verse une dissolution d'acide oxalique, l'eau se trouble quand elle contient de la chaux, et il se forme un précipité blanc plus ou moins abondant, selon la quantité de chaux dissoute dans l'eau; au contraire, elle reste limpide si elle ne renferme pas de chaux.

L'acide oxalique et le sel d'oseille sont de dangereux poisons. On cite, entre autres cas, une personne de vingt-trois ans qui, ayant pris par mégarde 15 grammes d'acide oxalique, ne fut guérie qu'après quinze jours passés dans des souffrances aiguës. Si malheureusement on se trouvait empoisonné par l'acide oxalique, il faudrait bien se garder de se servir du lait comme antidote: Le lait dissout très bien cet acide qui, par ce moyen se trouverait bien vite répandu dans l'organisme et y exercerait de plus grands ravages. Il faut absorber de l'eau albumineuse ou des blancs d'œufs qui ont la propriété de circonscrire son action, ou encore prendre de la magnésie qui, par son effet purgatif, l'expulse promptement et l'empêche de nuire.

X.

CORRESPONDANCE

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances:

Paris, 13 octobre

Aujourd'hui ont eu lieu, à Sainte-Clotilde les funérailles de M. Dupin. L'assistance était nombreuse. Plusieurs cours impériaux avaient envoyé des députations. A la suite de la cérémonie religieuse, le corps du défunt a été transporté au chemin de fer d'Orléans et de là, par train express, à Clamecy où un service funèbre aura lieu demain. L'illustre défunt sera inhumé dans le caveau de famille de Raffin (Nièvre).

M. Charles Dupin a été si affecté de la mort de son frère qu'il en est dangereusement malade.

proportions considérables; un grand nombre de bêtes ont été stériles et abattues.

Ces foyers d'infection étant presque limitrophes de la France, et en raison des dangers qu'ils présentent pour nos propriétés de bestiaux, je m'empresse de faire de nouveau et de la manière la plus pressante, appel à toute votre sollicitude pour que les prescriptions qui prohibent toute importation de bestiaux, de viandes, et de débris à l'état frais soient observées sur tous les points avec la plus grande rigueur. La douane montre en cela le plus grand zèle et la plus active vigilance. Sa surveillance est incessante, et nous devons tenir sévèrement la main à ce qu'elle soit efficacement secondée par les gardes-champêtres ainsi que par tous les autres agents sans exception.

Je me repose, messieurs, sur vos soins personnels et attentifs pour les instructions à leur donner et je vous prie d'agréer l'assurance de ma considération très distinguée.

Le secrétaire-général,

Préfet du Nord par intérim : C. DE LA JONQUIÈRE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE.

Par arrêté préfectoral en date du 27 octobre dernier, MM. les notables commerçants de l'arrondissement du tribunal de commerce de Lille s'assembleront, dans une salle de la mairie de cette ville, le jeudi 16 courant, à dix heures du matin, pour procéder à l'élection d'un juge suppléant, en remplacement de M. Auguste Wallaert.

Il y a longtemps que l'on parle du chemin de fer qui doit relier Tournai à Lille. Aujourd'hui cette ligne est terminée et sera ouverte incessamment. Entre le point de départ et le point d'arrivée, il y a trois stations: Blandain, Baisieux et Asco. Le trajet se fera en cinquante-cinq minutes.

On nous assure que la commission d'enquête nommée par M. le préfet du Nord pour donner son avis sur l'avant-projet du chemin de fer d'Hazebrouck à la frontière belge, s'est réunie mardi, et a adopté à la majorité de 5 voix contre 2 le tracé présenté par la compagnie de la Flandre occidentale. (Memorial de Lille.)

La Société coopérative de Consommation de Roubaix dont nous avons annoncé la formation, s'accroît rapidement et se compose actuellement d'environ deux cents membres. — L'Administration s'occupe de compléter l'organisation de la Société, et cherche à louer un local assez vaste, où elle puisse établir d'abord le service de la Boulangerie — elle désire surtout trouver une installation toute faite, c'est-à-dire une maison avec fours et accessoires nécessaires; mais comme cela est difficile, un ancien atelier ou des hangars pourraient faire au besoin son affaire. — Les personnes qui auraient des renseignements à cet égard, sont priées de les communiquer au bureau du Journal de Roubaix, à l'adresse de la Société de Consommation.

Par suite de la suppression des octrois municipaux en Belgique, le gouvernement est obligé de créer, pour les villes et communes de nouvelles sources de revenus. C'est ainsi que la municipalité de Bruxelles vient d'être autorisée à voter une taxe sur les successions. Ce nouvel impôt va de un à treize pour mille suivant l'ordre des légataires. Il est douteux que la population bruxelloise, et bientôt tous les habitants du royaume ne regrettent pas l'ancienne contribution, que l'on pouvait modérer au profit de la classe laborieuse.

Pour toute la chronique locale, J. Rehoux.

conseil décide que les noms des membres qui prendront la parole dans les séances seront inscrits aux procès-verbaux.

2. Présentation du budget de la ville pour 1866, renvoyé à une Commission composée de MM. Dewarlez, Duthoit-Delbecq-Desfontaines, Voreux et L. Watine.

3. Présentation du budget des hospices, renvoyé à la même Commission.

4. Nomination d'une Commission composée de MM. Motte-Bossut Dewarlez, L. Watine, H. Ternynck et Duthoit pour examiner la question d'achat du Collège.

5. Le conseil donne un avis favorable sur une vente de rentes appartenant aux hospices.

6. Autorisation donnée au maire de faire démolir une petite baraque construite à Wasquehal.

7. Approbation de 31 rapports de la Commission des logements insalubres.

8. Vote d'un crédit supplémentaire pour les maçonneries de l'Hôpital-Napoléon.

Séance du 11 novembre.

1. Vote d'un crédit de 250 francs pour construction d'un urinoir près du Viaduc.

2. Crédit de 510 francs pour le mobilier des professeurs adjoints de l'école mutuelle.

3. Discussion sur les attributions de la commission nommée dans la dernière séance pour examiner la question d'achat du Collège. Le conseil décide qu'une nouvelle Commission sera nommée dans la prochaine séance pour faire simultanément avec la première Commission, déjà nommée, un rapport sur la convenance de l'achat et sur la nouvelle destination du Collège.

4. Vote d'une indemnité de 1,200 francs au directeur du théâtre.

5. Adoption d'un projet pour le repavage de la rue du Midi depuis la Place du Trichon jusqu'à la rue de la Place Verte.

6. MM. Dewarlez, Duthoit, Ternynck, Létocart, P. Parent, Wibaux et Hannart sont nommés membres d'une Commission chargée d'examiner le classement des rues offertes à la ville, et leur rôle d'inscription pour l'acceptation.

7. Renvoi à la dite Commission d'une demande d'élargissement de la carrière du Bas-Hutin.

8. Autorisation donnée au maire de s'occuper des conditions et prix d'achat d'une série de tableaux pour le Musée.

9. Nouveau projet d'alignement de la rue du Moulin renvoyé à la Commission du classement des rues.

10. Le conseil accorde au sieur Caby-Lemmer la jouissance d'une pension sur la Caisse de retraite du Corps des Pompiers.

11. Pétition pour un achat de terrain à la Fosse-aux-Chènes, afin d'y établir un dépôt de pompes à incendie. Renvoyée à une Commission composée de MM. J. Lagache, Wibaux et Ternynck.

12. Modification proposée à l'alignement du presbytère Notre Dame. Renvoyée à la Commission nommée pour la construction de cet édifice.

13. Annulation de la délibération prise pour les travaux en exécution du Conditionnement. De nouveaux plans seront soumis à l'approbation du conseil.

14. La demande d'augmentation du tarif de la distribution d'eau ne peut être prise en considération actuellement, à cause des engagements pris par la ville antérieurement.

Le N° 33 du Recueil des Actes administratifs de la préfecture du Nord contient la circulaire suivante, adressée à MM. les sous-préfets et maires du département: Lille, le 6 novembre 1865.

Messieurs, des renseignements officiels qui viennent de me parvenir signalent une recrudescence du typhus contagieux dans plusieurs parties de la Belgique.

L'épidémie sevit avec intensité dans les arrondissements de Charleroi, Bruges et Alost. Dans ce dernier arrondissement surtout la maladie paraît avoir pris des

les régissent et qu'elles ne se préoccupent nullement des bruits qui circulent à propos de la nouvelle reorganisation de l'Algérie.

Si telle est la situation de la colonie, comment expliquer la résolution que vient de prendre l'honorable M. Herzog, riche manufacturier dans le Haut-Rhin et propriétaire à Oran, de la belle usine à égrainer le coton, et, près du Sig, de la ferme du Bois-Sacré?

Nos lecteurs ont vu dans notre feuille la mise en location de cette ferme et des terres qui en dépendent, ainsi que de la vente du matériel aratoire, des machines et de tous les troupeaux.

C'est avec douleur que nous voyons un homme de l'importance de M. Herzog, qui a dépensé des centaines de mille francs dans notre province, en vue de la culture et de l'égrénage du coton, renoncer à ses tentatives industrielles en Algérie et rappeler en France son personnel dirigeant.

Pourquoi?

On assure qu'aussitôt que la saison, devenue plus favorable, le permettra, les travaux actuellement en voie d'exécution au Champ-de-Mars pour l'Exposition universelle de 1867 pourront, au besoin, se continuer nuit et jour, à l'aide d'un éclairage électrique produit par des phares disposés à cet effet sur les points culminants du terrain et de ses environs. Il fallait, pour rendre cet éclairage efficacement praticable, trouver un charbon assez résistant et assez dur pour produire une lumière continue, et l'on est parvenu, dit-on, à le découvrir.

CHRONIQUE LOCALE & DEPARTEMENTALE

La détermination de l'Empereur a trompé, encore une fois, les prévisions des novellistes. C'est M. Piétri, préfet de l'Hérault, qui remplace M. Vallon à la préfecture du Nord.

Nous avons dit dans notre dernier numéro qu'une commission a été nommée par le conseil municipal pour examiner la question du rachat du collège. Cette commission n'a pu déposer son rapport. M. le Maire entendant qu'on s'occupait tout à la fois de l'avenir et de la direction future de cet établissement. Il a été décidé, dans la dernière séance du conseil, qu'une nouvelle commission serait adjointe à la première dans le but d'étudier simultanément les deux questions. Sur la proposition d'un membre du conseil, on a remis à la prochaine séance la nomination de cinq nouveaux membres.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX.

Résumé de la séance du 7 novembre 1865.

Etaient présents :

MM. Ernout-Bayart, maire; J. Lagache, et Renaux-Lemerre, adjoints, P. Parent, Tiers, Pollet Desquins, G. Lefebvre, P. Cateau, A. Wibaux, Ferrat-Duthoit, E. Hannart, J.-B. Ducatteau, Emile Frazez, L. Watine, L. Eeckman, Delbecq-Desfontaines, Amedee Prouvost, L. Voreux, Moteley-Jonville, A. Dewarlez, Motte-Bossut, Toulemonde-Nollet, Sioen-Pin, A. Delaoutre, C. Bourbier, F. Duthoit, Dubar-Ferrier, D. Salembier et H. Ternynck.

Absents: MM. C. Descat, adjoint, Létocart-Duvillier, et J.-B. Duburcq, (en voyage.)

M. Pierre Parent a été élu secrétaire pour la session.

1. M. le maire donne communication d'une lettre du préfet d'après laquelle le

Sa Majesté portugaise séjournera à Milan jusqu'à mercredi.

Turin, 12 novembre, soir.

Le député Boggio vient de publier une brochure sur la question romaine dans laquelle il démontre la nécessité d'une conciliation entre l'Italie et le Pape.

Naples, 12 novembre, soir.

Le Roi a reçu les autorités et une députation des étudiants. Sa Majesté a visité l'hôpital de la Clinique et doit repartir cette nuit pour Florence.

Lisbonne, 11 novembre.

Le paquebot français Navarre, porteur des mailles du Brésil et de la Plata, vient d'entrer dans le Tage. — Rien à signaler du théâtre de la guerre entre le Pacaguay d'un côté, et le Brésil et ses alliés, de l'autre. — On avait reçu à Rio des nouvelles du Chili. La guerre avait été déclarée entre l'Espagne et le Chili et l'escadre espagnole avait mis les blocus devant les ports chiliens.

BULLETIN INDUSTRIEL & COMMERCIAL.

La Banque nationale belge a élevé son escompte à 6 1/2 pour les traites, à 6 1/2 pour les effets de commerce et à 6 pour les avances sur fonds publics.

Depuis que les contre-maitres et ouvriers veloutiers de St-Etienne sont en grève 35,000 fr. par jour sont perdus, soit pour eux, soit pour les familles des ourdisseuses, dévideuses et autres ouvriers et ouvrières qui ne demandent qu'à travailler et que les fabricants ont été forcés de renvoyer faute d'ouvrage dans leurs magasins. Les fabriques rivales de la Suisse et de l'Allemagne ont reçu les commissions de velours façonnés destinées à Saint-Etienne, et elles s'empressent de les exécuter. Les acheteurs continueront de prendre le chemin de l'étranger et, peu à peu, la fabrique de velours de Saint-Etienne perdra de son importance. Alors la modicité des demandes diminuera le prix des marchandises, et l'abaissement des salaires sera la conséquence forcée de cet état de choses.

Depuis un mois que les ouvriers veloutiers sont à leur première étape, ils ne gagnent rien, et si, enfin, ils se remettent à l'ouvrage, ils arriveront à la seconde étape, à laquelle ils trouvent des salaires inférieurs à ceux qu'ils touchaient avant de se lancer dans le chemin de l'émancipation promise par leur prophète.

Toute cette classe de contre-maitres et d'ouvriers reçoivent des salaires très rémunérateurs et ils avaient sur les ouvriers en rubans un immense avantage, celui de ne jamais chômer. Par quelle aveugle fatalité ont-ils encouru des menaces obscures, que l'on croit payer par l'étranger pour amener la décadence de l'une de nos plus belles industries?

Les ouvriers tailleurs ont aussi voulu faire grève et imposer un tarif à leurs patrons. Le plus mince rapiécœur d'entre eux voulait être payé comme un artiste de premier ordre. Mais, quand ils ont vu que les habits arrivaient tout faits de Lyon et de Paris, ils ont eu la bonne idée de rentrer dans leurs ateliers. Seulement, ils avaient leurs poches allégées du prix de quinze jours de travail. Voilà tout ce qu'ils ont gagné à vouloir aussi se mettre en route sur le chemin de l'émancipation. (Salut public.)

On lit dans l'Echo d'Oran :

« Des personnages officiels, qui n'ont pas à compter avec les affaires et les saisons, proclament — et quelques journaux complaisants répètent — que le pays marche à pas de géant, que les populations sont heureuses, satisfaites des institutions qui

pour ceux-là, qu'est-ce que l'honneur et l'amitié? Ils ne cherchent qu'à se distinguer à tout prix.

Hélène se retira le cœur navré, sans avoir été aperçue de ces messieurs. Quelques instants après, elle se trouva face à face avec Carlos. Ne pouvant plus éviter de lui parler, il lui demanda comment elle se portait.

— Parfaitement bien, répondit-elle.

— On se porte toujours bien quand on est heureux.

— Et l'on est toujours heureux quand il arrive du bonheur à ceux qu'on aime. L'élection de mon mari est pour moi une cause de satisfaction bien naturelle.

— En vérité? Je ne vous croyais pas si contente d'un succès qui porte ailleurs la déception et le chagrin. Je me figurais que votre joie vous venait d'une autre source.

— Vous aviez tort, répliqua-t-elle avec hauteur. Le succès et la satisfaction de mon mari me touchent au plus haut degré.

— Mais revoir d'anciens amis, n'est-ce rien pour votre cœur?

Il appuya sur ce dernier mot. Hélène, piquée, répondit vivement :

« J'ai toujours du plaisir à recevoir mes vrais amis.

— Et vous venez de le savourer à longs traits, ce plaisir. Je vous en félicite.

— De qui parlez-vous? Je n'aime point ces allusions indirectes. Ce sont des coups d'épingle qui irritent sans pouvoir blesser.

— Je parlerai de ce monsieur qui passe devant nous.

— De M. Valentin! Oui, vous avez raison. J'ai éprouvé une véritable joie à le revoir. Il a toujours été pour moi un ami sincère et un infatigable professeur, répliqua-t-elle d'un ton vraiment cordial.

— Et, pour cette joie, vous donneriez de bon cœur, je suppose, la nomination de votre mari et tout le bonheur qu'il en ressent?

Elle lui lança un regard plein de fierté et de noble indignation. Puis elle lui tourna le dos.

(La suite au prochain numéro)

COMPAGNIE DES Mines de Béthune.
DÉPÔT DE
CHARBONS GRAS
des fosses de
BULLY, MAZINGARBE ET VERMELES.
A Roubaix, rue Latérale, près la gare du chemin de fer.
VENTE A L'HECTOLITRE
Mesure des fosses.
PRIX COURANTS.

GROSSE GALLETERIE, hectolitre pesant 80 k mis en voiture et rendu à domicile, pour la ville (octroi compris). 2 fr. 60

MOYEN (dit tout-venant) 1^{re} qual., 1 fr. 75 hectolitre, mesure des fosses, mis en voiture et rendu à domicile pour la ville (octroi compris). 2 fr. 65

FINES NOISSETTES, 1 fr. 55 hectolitre pesant 80 k, pris au dépôt et mis en voiture pour la ville (octroi compris). 2 fr. 55

GROSSE GALLETERIE, 2 fr. 55 hectolitre, mesure des fosses, mis en voiture et rendu à domicile pour la ville (octroi compris).

MOYEN (dit tout-venant) 1^{re} qual., 1 fr. 70 hectolitre, mesures de fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la ville, (octroi compris) 1 fr. 60

FINES NOISSETTES, 1 fr. 50 hectolitre de 80 kilog. pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne. 2 fr. 45

MOYEN (dit tout-venant) 1^{re} qual., 1 fr. 65 hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne. 1 fr. 55

FINES NOISSETTES, 1 fr. 45 (Au comptant sans escompte.)

N. B. La Compagnie des Mines de Béthune a l'honneur de faire remarquer à Messieurs les consommateurs qu'il existe à leur avantage une différence de prix entre l'hectolitre dit mesure des fosses et l'hectolitre ordinaire, mesure à ras.

Les droits d'octroi seront défalqués sur les prix ci-dessus, pour les personnes ayant l'entrepôt.

S'adresser à M. Louis COURTRAY, représentant de la Compagnie, rue Pauvrière 33 ou au dépôt même, rue Latérale près la gare du chemin de fer.

ETAT CIVIL DE ROUBAIX.
Du 4 au 10 novembre 1865 inclus

NAISSANCES.
24 garçons et 23 filles.

MARIAGES.
6 novembre — Antoine-Joseph Dubieu, fleur, et Adèle-Séraphine Dendon ker, bobineuse. — Archange-Joseph Tiberghen, journalier et Marie-Catherine Breunin, couturière. — Constantin-Joseph Baekelandt, tisserand, et Philomène-Françoise Deprez, tisserande. —

Jacques-François Deweyrdt, tisserand, et Julienne-Philomène Thierens, tisserande. — Charles-Joseph Glorieux, tisserand, et Céline Marie Vanhoutte, couturière en robes. — Jean Baptiste Vatelros, charpenier, et Félicie-Joséphine Laurent, bobineuse. — Charles-Emile Charret, ajusteur mécanicien, et Marie-Amélie Manche, repasseuse. — Charles-Louis Mercier tisserand, et Stéphanie Clarisse, tisserande. — Rodolphe Tiechou, forgeron mécanicien, et Flavie-Zulma Mattelaser, couturière en robes. — Adolphe-Aimable Raciter, ouvrier appreteur et Julie Lejonne, journalière. — Louis Delmaure, employé de commerce, et Elise-Augustine Duforest, sans profession.

DÉCÈS

4 novembre — Jeanne-Solotte-Sophie Duquenne, célibataire, 71 ans, propriétaire, à l'Embranchement. — Henriette Dupries, épouse de Médard Deval, 28 ans, ménagère à l'Espeule. — Louis-François Delplanque, époux de Catherine-Rose-Françoise Flipo, 59 ans, graisseur de laines, rue St-Antoine. — Emilie Louise Thaine, épouse de Pierre-François Ducoulombier, 44 ans, ménagère, rue du Bois. — Honoré-Désiré Delacort, veuf de Julie Dumortier, 80 ans, journalier, à l'hospice.

5. — Joséphine Lecocq, épouse de Louis François Lemahille, 42 ans, ménagère à l'hôpital. — Marie-Rosalie Tonneau, épouse de Denis-François D'hont, 30 ans, ménagère, rue St-Maurice.

6. — Jean-Baptiste Desprets, célibataire, 38 ans, tisserand, Vert Chemin. — Félicie Duthoit célibataire, 16 ans, bobineuse à l'hôpital. — Auguste Plouvier, célibataire, 40 ans, journalier à l'hôpital. — Elise Philomène Acquart, épouse de Louis Voreux, 25 ans, ménagère rue de l'Hommelet.

7. — Marie Buxon, épouse de Fiddle-Amand Bouvry, 59 ans, ménagère à l'hôpital. — Juliette Grandier, épouse de Théodore Bourgeois

30 ans, ménagère à l'hôpital. — Jean Parme guier, épouse de Rosalie Cleppe, 69 ans, journalier, rue de l'Alouette. — Maria Vandenberhendrika 11 ans, rue du moulin Bernard.

Rosalie Lhot, veuve de Louis Florimond Marissal, 72 ans, ménagère, sentier de la Potasse. — Jean-Baptiste Landuyt, célibataire, 25 ans, tisserand, à l'hôpital.

8. — Joséphine Benoit, épouse de Pierre Louis Carpentier, 19 ans, ménagère, chemin de l'Hommelet. — Catherine-Françoise Desarmont, épouse de Etienne Motte, 45 ans, négociante, rue Neuve.

9. — Ludvine-Désirée Fremaux, célibataire, 61 ans, dévideuse, rue du Blanchemille. — 10. — Julia Vandenbroucke, célibataire, 22 ans, tisserande Vert Chemin. — Louis Mercier, veuf de Liévine-Augustine Dujardin, 75 ans, journalier, à l'hospice. — Stéphanie Ducoulombier, épouse de Pierre Ranni, 44 ans, ménagère, à l'hôpital. — Jean-Marc Biériot, épouse de Marie Adélaïde Mennekes, 61 ans, tisserand, à l'hôpital.

Plus il est décédé 7 garçons et 5 filles au-dessous de l'âge de 10 ans.

Le compte-rendu de la Compagnie d'assurances sur la vie The Gresham constate pour l'année 1864 les résultats suivants. Affaires proposées à la Compagnie dans l'année 47,424,121 Affaires acceptées par la C. 38,766,325 Sinistres payés 1,267,393

Indépendamment de son capital actionnaire, des capitaux versés pour constitution de rentes viagères et des dépôts, la Compagnie possède un FONDS d'assurances et de plus de 12,500,000.

La somme affectée à la dernière répartition de bénéfices a été de un million de francs. La prochaine répartition aura lieu à la fin de la présente année (1865).

La Compagnie est établie en France de puis plus de dix ans. Elle est représentée à Roubaix par M. Goudemez, rue Blanchemille, 80.